

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le 07/06/2022

ID : 077-200040251-20220531-D\_2022\_3\_1-DE

# Plan Climat Air Énergie Territorial

## Dispositif de suivi et d'évaluation

17 mai 2022



# Gouvernance et suivi du PCAET

Envoyé en préfecture le 07/06/2022  
Reçu en préfecture le 07/06/2022  
Affiché le  
ID : 077-200040251-20220531-D\_2022\_3\_1-DE

## Une instance de pilotage et suivi de la mise en œuvre

### Des instances de pilotage et suivi de la mise en œuvre

1. Un/deux élu(s) référent(s) par thématique
2. Un élu référent par commune (relai de l'information sur l'avancement du PCAET et les projets communaux)

#### Un groupe de travail par thématique

Elus référents de la thématique + Partenaires + les élus référents communaux + chargé de mission PCAET/CRTE

#### Comité de pilotage

Bureau + commission transition énergétique + directeurs des services et chargé de mission PCAET/CRTE + services de l'Etat + les partenaires institutionnels les plus représentatifs



Avant l'été



Septembre/octobre

# Gouvernance et suivi du PCAET

Envoyé en préfecture le 07/06/2022  
Reçu en préfecture le 07/06/2022  
Affiché le  
ID : 077-200040251-20220531-D\_2022\_3\_1-DE

## Une instance de pilotage et suivi de la mise en œuvre

### Les groupes de travail et le COPIL sont chargés de :

- L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire.
- La mise en œuvre de ce programme annuel
- Le suivi opérationnel du PCAET
- Alimenter la feuille de route annuelle CRTE
- Un outil de suivi (indicateurs et objectifs) sera fourni par le bureau d'études à la collectivité

**Le bilan à mi-parcours et évaluation à la fin du PCAET (2 étapes obligatoires) dépendent de la mise en place d'un suivi continu durant les 6 ans de mise en œuvre du PCAET**

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le

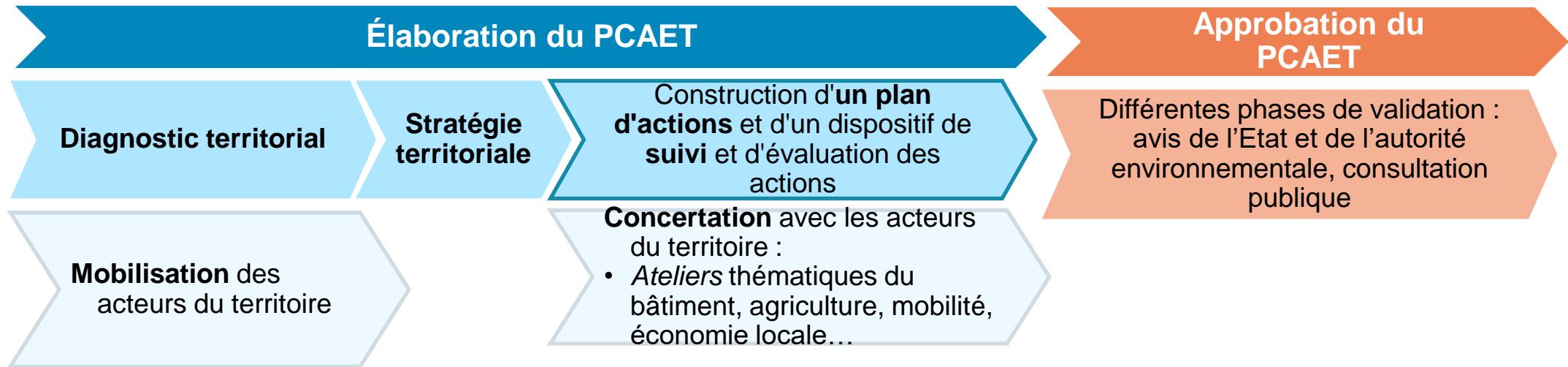
ID : 077-200040251-20220531-D\_2022\_3\_1-DE

# PROCHAINES ÉTAPES



# Prochaines étapes

Envoyé en préfecture le 07/06/2022  
Reçu en préfecture le 07/06/2022  
Affiché le  
ID : 077-200040251-20220531-D\_2022\_3\_1-DE



## Prochaines étapes :

- **Arrêt du projet de PCAET en conseil communautaire (31 mai)**
- *Phases de validation :*
  - *Juin: dépôt du PCAET sur la plateforme dédiée et saisine des administrations*
  - *Juin à septembre : avis de l'Etat, du conseil régional (2 mois) et de l'autorité environnementale (3 mois)*
  - *Septembre : mémoire en réponse et préparation / communication en vue de la consultation publique*
  - *Octobre-novembre : consultation numérique du public (1 mois minimum) et prise en compte des remarques*
  - *Décembre : adoption du PCAET en conseil communautaire*